



Le respect du patient à l'hôpital

Par **PROTEC**, le **26/06/2010** à **15:36**

Bonjour,

Je suis un homme de 53 ans marié deux enfants. J'ai subi 21 hospitalisations pour 2 AVC et un cancer.

A ce jour je suis considérablement traumatisé par des faits intervenus en milieu hospitalier, à savoir un non respect total de ma pudeur et de mon intimité intervenu par le biais uniquement de personnel médical de sexe féminin.

J'en suis donc venu à rédiger en écrit et avec mon épouse des directives anticipées en cas de nouvelles hospitalisations, directives sur lesquelles j'ai interdit à tout personnel féminin d'intervenir sur ma personne que cela soit en état d'urgence, de conscience ou d'insconscience et ce en tout lieux.

Dans tous les cas et à vie, plus aucun personnel féminin me touchera sous peine d'une réaction vive et violente de ma part et pourtant je suis tout le contraire d'un violent.

Mon épouse en tant que personne avisée et de confiance, devra faire appliquer mes volontés impérativement au vu de mes droits.

Malgré ça, mon épouse se heurte souvent aux blouses blanches qui n'ont rien à foutre et se croient tout permis sur votre personne malade et sans défense.

Dans le cas d'un non respect de mes directives et croyez-moi que ces dernières sont rédigées sur 6 pages, aucun soins n'est dorénavant et ne sera possible sur ma personne quel que soit mon état de santé, car au point où j'en suis arrivé, je préfère mettre fin à mes jours, que de subir une nouvelle fois ce genre d'attitude lamentable, qui pour moi est considéré à ce jour

comme un viol subi, et mon épouse le sait très bien et s'inquiète beaucoup pour moi actuellement car mon mental n'est pas bon depuis ces affaires.

Alors j'aimerais savoir si de tels cas existent et croyez-moi que tant que j'aurai des réponses, cela me permettra peut-être de rester en vie.

Pour combien de temps je ne le sais pas, car je suis au bout du rouleau, très mauvaise santé, traumatisme expliqué plus haut, plus de boulo pour moi et ma femme, etc. etc....

Merci à vous tous de m'avoir lu.....mais si je pouvais connaître mes droits réels dans une telle situation ????? Ce serai un +

Par **jeetendra**, le **26/06/2010 à 15:49**

[fluo]UDAF[/fluo] Union Départementale Associations Familiales
44 Rue de Bayard, 31200 Toulouse
05 61 13 13 82

Bonjour, je comprend votre exaspération qui est légitime, prenez contact avec l'Association UDAF à Toulouse, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront sur vos droits de patient (hospitalisation), très bon rétablissement à vous.

Par **PROTEC**, le **26/06/2010 à 15:52**

Merci à vous.....